

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six mai à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ABOU François - ABRIC Bruno - AMASSE Nicole - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - CHEYSSIERE Frédéric - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MACQUART Bernadette - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - REMOND Audrey - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand.

Suppléants présents : BORDARIER Bernard - CHEYSSIERE Frédéric - SERRANO Michel.

Absents : BURTET Jean-Luc (procuration à BOISSON Christophe) - MOUNIER Bernard (remplacé par suppléant CHEYSSIERE Frédéric) - PERRIER-REILHAN Floriane - VIGNE Alexandre (procuration à BERTHEZENE Gilles) - ZANCHI Jocelyne (procuration à DE LATOUR Henri).

Objet : Marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – avenants lots 8 et 12

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – lot 8 Ferronnerie – serrurerie intérieure en date du 24 juillet 2019 d'un montant (tranche ferme) de 15 890.47 € HT ;

Vu le marché de réhabilitation et aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual – lot 12 : Plomberie – sanitaire – chauffage et ventilation en date du 14 octobre 2019 d'un montant (tranche ferme) de 344 773.60 €HT ;

Vu l'avenant n°1 en moins-value du lot 12 d'un montant de 32 406.87 € HT.

Considérant qu'au cours des travaux de réhabilitation et suite à la destruction d'un doublage, le maître d'œuvre a constaté le mauvais état des solives du plancher de la galerie sud (R+1).

Considérant la nécessité de renforcer les solives afin de garantir la sécurité du plancher, des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour un montant de 5 800 € HT soit 37% du montant du marché initial du lot 8.

Considérant que ces travaux sont imprévus et imprévisibles se révèlent nécessaires à la poursuite du chantier.

Considérant qu'au cours des travaux dans l'Observatoire des mises au point en préfecture et des travaux complémentaires (concernant le lot n°12) se sont révélés nécessaires pour mener au mieux la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment :

- Déplacement du bloc sanitaire
- Raccordement prise incendie sur la cuve à eau pour la lutte contre le risque incendie
- Déplacement et repose de matériel suite à des modifications en cours de chantier

Considérant que la proposition de l'avenant s'élève à 7 498.88 € HT.

Considérant que l'addition des 2 avenants correspond à 11.57 % du montant du marché initial.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions d'avenants
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les avenants

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr